

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

---

ACTION DE GROUPE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE LUTTE CONTRE LES  
INÉGALITÉS - (N° 1699)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« selon lesquels les victimes pourront y adhérer »,

les mots :

« d'adhésion des victimes. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.